



27 janvier 2022 N°2

Mairie : Tél : 02 43 74 08 08
mairie-lombron@wanadoo.fr
Site web : www.mairie-lombron.fr
Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi
De 09h à 12h et de 14h45 à 17h30

Agence Postale Communale
Tél 02 43 81 84 75
Lundi, mardi, mercredi,
jeudi, samedi 09h à 12h

Vendredi 09h à 12h
14h à 16h

Bibliothèque
Lundi 16h à 18h00
Mercredi 10h à 12h
15h à 18h00
Samedi 10h à 12h

Ecole Pierre de Ronsard
Tél 02.43.76.63.21
Email : ce.0720455d@ac-nantes.fr

Multi Accueil « Les Quéniaux »
Tél : 02 43 89 47 44

Maison France Services - Montfort-le-Gesnois
Tél : 02.43.76.70.25

SYVALORM - Déchèterie Lombron
Lundi de 9h à 12h
Mercredi de 14h à 17h
Vendredi de 14h à 17h
Samedi de 9h à 12h
Syvalorm.fr
Tél : 02 43 20 93 23

Prochaine collecte des sacs jaunes :
Mercredi 9 & 23 février 2022

Maison de Santé Pluridisciplinaire
2 rue des Justes Parmi les Nations

Médecin généraliste avec RDV
Docteur Laetitia Ravé **02 43 54 10 00**

Médecins de garde : 116 117
Numéro disponible le soir après 20h, le W-E à
partir de 12h et les jours fériés.

Pharmacie MURATORI 02 43 76 62 75

Pharmacies de Garde Départemental 24h/24 7
jours/7 : N° 0 825 12 03 04 + code postal 72450 et/
ou 72160

Dentiste :
Dr A. SZPIRGLAS **02 43 54 10 02**
Infirmières : Karine BLOT Géraldine PAPPENS
07 88 23 84 27

Masseur Kinésithérapeute
Coralie POITRENAUD DUPAS **02 43 54 10 05**

Pédicure - Podologue
Lucile ANDORIN **07 64 11 88 00**

Services d'Urgence



Où trouver un défibrillateur cardiaque

Sur les murs de :

- ⇒ La grange « musée » place de l'église.
- ⇒ Des vestiaires du foot
- ⇒ De la maison de santé

Centre Antipoison Angers 02.41.48.21.21

Permanences de Janvier et Février des Adjointes de 10h à 12h à la mairie.

Brigitte BOUZEAU	Adjointe à l'environnement, l'urbanisme et au patrimoine	29
Michel MENAGER	Conseiller municipal délégué à la sécurité, voirie et la tranquillité publique	5
Serge BERNES	Adjoint aux finances, affaires économiques et grands projets	12
Josette TREMIER	Adjointe à la communication, culture et évènementiel	19
Claude MEDARD	Adjoint à l'entretien du domaine communal	26



Restaurant Scolaire

Menus du 27 Janvier au 4 Février 2022



Jeudi 27 : Salade d'endives, Fish and chips, yaourt de la ferme
Vendredi 28 : Toast chèvre, poulet, printanière de légumes, fruit

Lundi 31 : Pamplemousse, chipolatas, lentilles, panacotta
Mardi 1er : Beignets de crevettes, émincé de poulet mariné au miel, poêlée asiatique, fromage, salade de fruits exotiques

Jeudi 3 : Potage, tagliatelles fromagères et légumes, pomme
Vendredi 4 : toast chèvre, poisson, épinards, crêpes au sucre

Ecole Pierre de Ronsard

Inscription rentrée scolaire 2022 - 2023

Votre enfant est né (e) en 2019, vous pouvez dès à présent l'inscrire pour sa rentrée en septembre 2022. Tout d'abord en mairie sur présentation du livret de famille, puis à l'école pour l'admission sur présentation du carnet de santé.

Bibliothèque municipale de Lombron

Chers adhérents comme vous avez pu le constater nous avons commencé à procéder à un petit désherbage (tri de livres anciens, abimés..) dans votre bibliothèque, celui-ci se poursuivra en janvier. Ensuite nous renouvellerons le fond de Sarthe lecture. Nous essayerons de faire au mieux pour ne pas vous gêner dans vos choix de lecture.

Merci de votre compréhension.

Inscription sur les listes électorales

Pour participer aux prochains scrutins (élections présidentielles et législatives) nous vous informons que la date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au vendredi 4 mars 2022.

Causerie avec le Docteur SZPIRGLAS

Vous êtes les bienvenus à une réunion d'information prévention bucco-dentaire le **samedi 5 février 2022** de 10h à 12h à la salle des associations de Lombron. Avec respect des gestes barrières.



Conseil Municipal du 21 janvier 2022

Le compte rendu du conseil municipal du 9 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Installation conseiller municipal

Aurélie GERBAULT, conseiller municipal complémentaire sur la liste « Tous ensemble pour Lombron » est installée conseillère municipale suite au décès de Francis PISSOT.

Commissions municipales

Aurélie GERBAULT devient membre des commissions « Environnement, urbanisme et patrimoine », « Sécurité, voirie et tranquillité publique » et « Communication culture et évènementiel »

Claude MEDARD est désigné membre de la commission « Finances, affaires économiques et grands projets »

Pauline LEBouc est désignée membre de la commission « Entretien du domaine communal »

Délégué SIAEP Région de la Vive Parence

Ghyslaine GRAFFIN est désignée membre titulaire pour représenter la commune de Lombron au SIAEP de la Région de la Vive Parence. Un délégué suppléant sera désigné lors d'un prochain conseil municipal

Emprunt financement salle polyvalente

Sur proposition de la commission des finances qui a examiné les offres de plusieurs banques, le conseil municipal décide de souscrire un emprunt de 760 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et consignations aux conditions suivantes : taux d'intérêt fixe : 0.78%. - durée : 25 ans - échéances trimestrielles – Commission 0.06% soit 456 €

Ligne de trésorerie

Le conseil municipal décide de renouveler la ligne de trésorerie ouverte au Crédit Agricole d'un montant de 200 000 € (taux Euribor 3 mois moyenné +0.30%)

Clôture budget lotissement

Tous les lots étant vendus, le budget du lotissement ouvert en 2015 doit être clôturé. Le résultat positif de 2 102.33 € sera intégré au budget communal de l'année 2022.

Convention ALEOP

Dans le cadre du transfert des abribus scolaires aux communes, une convention sera signée entre la Région et la commune de Lombron pour les abribus situés à la Mairie et rue de l'Erabert.

Convention SATESE

La convention pour la prestation du Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration (SATESE) est renouvelée avec le Département pour la période 2022-2024 au prix de 0.41 € par habitant et par an.

Convention fourrière animale

La convention avec la Ville du Mans pour la fourrière animale est renouvelée pour une durée de 1 année (cout 0.60 € par habitant)

Plateformes de télé-services du Département

Le conseil municipal décide de renouveler l'adhésion aux plateformes du télé-services mises à disposition par le Département pour la dématérialisation des actes pour le contrôle de légalité et la dématérialisation des marchés publics.

Droit de préemption

La commune n'a pas préempté sur la vente des maisons situées 22 rue de la Croix Boissée – 37 rue de Montfort – 27 rue du Petit Fourneau ni sur la vente de la propriété de Lauresse.

L'intégralité du compte rendu est consultable sur notre site web : www.mairie-lombron.fr



Préfecture de la Sarthe : Nouvel arrêté relatif à l'obligation du port du masque dans l'espace public.

Les dispositions de cet arrêté sont applicables depuis le **23 janvier 2022** et cela jusqu'au **1er février 2022 inclus**.

Désormais, le port d'un masque de protection est **obligatoire dans l'espace public**, dans **toutes les communes du département**, dans **les lieux et circonstances suivants** : marchés, brocantes, vide-greniers, ventes au déballage, dans tous les **rassemblements, manifestations, réunions ou activités réunissant 10 personnes ou plus organisés sur la voie publique**, quel que soit leur objet, dans les **lieux d'attente des transports en commun** (arrêts de bus, de tramway et à leur proximité immédiate) , aux **abords des lieux de culte**, aux heures d'entrée et de sortie du public lors des offices et cérémonies, dans les **files d'attente qui se constituent dans l'espace public** et en particulier aux abords des commerces et des établissements recevant du public, dans les **zones piétonnes à forte densité commerciale** donnant lieu à une signalétique adaptée, dans un périmètre de **50 mètres autour des entrées des gares et des entrées de centres commerciaux**, à leurs heures d'ouverture, dans un périmètre de **50 mètres autour des entrées des établissements scolaires et universitaires**, aux heures d'entrée et de sortie des élèves et des étudiants.

L'obligation de port du masque ne s'applique pas : aux **personnes de moins de onze ans**, aux **personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical** justifiant d'une dérogation et qui mettent en œuvre les mesures sanitaires de nature à prévenir la propagation du virus, aux **personnes pratiquant des activités physiques et sportives** sur la voie publique, aux **personnes circulant à vélo**, aux **usagers de deux-roues circulant avec un casque intégral fermé**, aux **personnes circulant dans un véhicule**.

ENEDIS : coupures de courant pour travaux

Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique et de répondre aux besoins de notre clientèle, nous réalisons des travaux sur le réseau électrique qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité.

Mardi 2 Février 2022 de 9h à 12h

Route de Torcé - Route de Saint-Célerin - Chemin de la Gouaslonnière - Route de la Martinière - Chemin de la Moitrie.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Espaces France Services et des Maisons de Services au Public en Sarthe

A ce jour le département de la Sarthe dispose de **21 espaces et maisons France Services**.

Qu'est-ce que France Services ?

C'est un lieu où les habitants peuvent être accompagnés dans leurs démarches administratives.

C'est un service gratuit.

<http://www.sarthe.gouv.fr/liste-des-espaces-france-services-et-des-maisons-a4910.html>

Centre de Vaccination

Le centre de vaccination de Saint-Mars-la-Brière est ouvert depuis le **lundi 20 décembre 2021**.

Du **lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30**.

Rendez-vous au **07-88-37-53-96** ou sur le site web **doctolib.fr** (à privilégier).

Ligne de car ALEOP LOMBRON - LA FERTÉ-BERNARD

Depuis le mois de septembre 2021 la ligne de car ALEOP Lombron - La Ferté-Bernard est créée.

Pour le mois de septembre 2022 informez dès à présent les services d'ALEOP si votre enfant souhaite se rendre au Lycée de la Ferté-Bernard. Un nombre d'enfant minimal est requis pour maintenir cette ligne ouverte.



Recherche d'horaires scolaires

Pour consulter les horaires 2021-2022, sélectionnez un établissement scolaire

← 11 Rue de Conneré LOMBRON

Lycée Polyvalent Robert Garnier LA FERTE-BERNARD

Aller Retour

Jours de semaine	L,M,me,J,V
Numéro de car	132-027 A
11 Rue de Conneré LOMBRON	6:56
Park LP Garnier LA FERTE-BERNARD	7:30

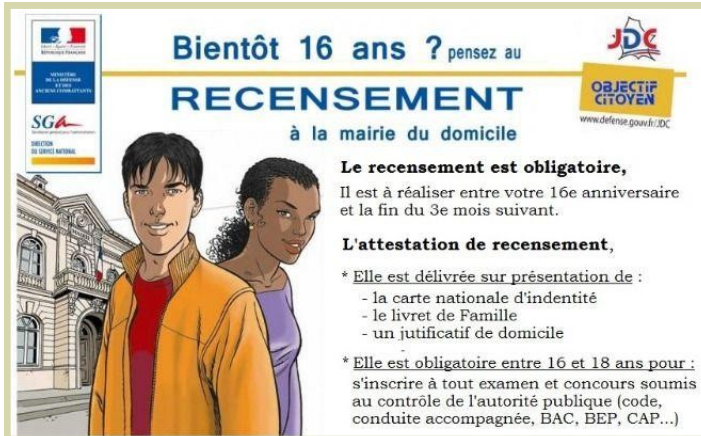
<https://transportscolaire.aleop.paysdelaloire.fr/>



Petit rappel d'urbanisme : installation d'une piscine

Pour une piscine de :

- * - de 10 m² pas d'autorisation nécessaire (sauf si proximité avec une zone protégée, un site historique ou un monument classé)
- * De 10 à 100 m déclaration préalable obligatoire
- * + de 100 m² permis de construire obligatoire



Bientôt 16 ans ? pensez au
RECENSEMENT
à la mairie du domicile

Le recensement est obligatoire,
Il est à réaliser entre votre 16^e anniversaire et la fin du 3^e mois suivant.

L'attestation de recensement,

- * Elle est délivrée sur présentation de :
 - la carte nationale d'identité
 - le livret de Famille
 - un justificatif de domicile
- * Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour : s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

Nouveau : possibilité de déposer vos dossiers d'URBANISME en ligne

Document Administratif Unique - DAU en ligne

Mise en place depuis le 1^{er} janvier 2022, la Saisine par Voie Electronique (SVE) pour les Demandes d'Autorisation d'Urbanisme (DAU).

<https://sve.sirap.fr/#/072165/>

Tout dépôt électronique d'une demande d'autorisation d'urbanisme ne peut être fait que par ce téléservice. Toute saisine par voie électronique effectuée par un autre moyen pour une demande couverte par ce téléservice, ne serait par conséquent pas prise en compte par la mairie.

Les autorisations suivantes peuvent être déposées électroniquement :

Le certificat d'urbanisme (désigné par les lettres CUa et CUb), la déclaration préalable (DP), le permis de démolir (PD), le permis de construire (PC) sauf pour les établissements recevant du public, le permis d'aménager (PA),

L'utilisation du téléservice est gratuite et facultative. Il est toujours possible de déposer sa demande au format papier directement en mairie.

L'utilisateur devra prendre connaissance et accepter les conditions générales d'utilisation de ce téléservice pour pouvoir déposer une demande.

Si vous souhaitez rajouter une petite description de la marche à suivre, la voici :

Pour déposer une demande en ligne :

- Connectez-vous à notre guichet numérique (lien actif à partir du 1^{er} janvier 2022)
- Créez un compte en renseignant vos coordonnées et une adresse mail valide
- Formulez votre demande (directement ou avec une aide en ligne disponible).
- Complétez le formulaire en ligne et joignez les documents éventuellement nécessaires pour l'instruction de votre demande
- Validez : vous recevrez dans un délai d'un jour ouvré maximum un Accusé d'Enregistrement Electronique

Dans un délai de 10 jours maximum, vous recevrez un Accusé de Réception Electronique avec le numéro d'enregistrement de votre dossier.

Le format papier est encore toléré et pris en mairie.



QUELLES SONT LES INFORMATIONS À DONNER LORSQUE VOUS APPELEZ LES SAPEURS-POMPIERS ?

- 1 Votre numéro de téléphone
- 2 L'adresse précise de l'évènement
- 3 La nature du problème (accident, incendie, secours à personne...)
- 4 Le nombre et l'état des victimes

i Attendre l'ordre avant de raccrocher
Évitez de paniquer, gardez votre calme



Code de la route : Véhicules prioritaires

LAISSEZ PASSER, IL Y A URGENCE

Les véhicules de sécurité et de secours sont prioritaires dès lors qu'ils utilisent leur gyrophare ou leur sirène

VOUS DEVEZ EN TOUTES CIRCONSTANCES :

- Leur laisser la priorité
- Faciliter leur progression



POUR VOUS ÉCARTER DU PASSAGE, VOUS POUVEZ :

- Mordre sur une autre voie ou un trottoir
- Vous mettre sur le bas-côté de la route

► Franchir un feu rouge ou un stop
(Vous ne serez pas verbalisé, même avec un radar de feu)

Nouveau à Lombron



Delphine Mass 3 square de l'érabert 72450 Lombron
06 50 03 41 07 - delmadecoexpert@gmail.com
Site web : delmadecoexpert.fr

